

NEW AREVA HOLDING

**(ex. Compagnie d'Etude et de Recherche
pour l'Energie « CERE »)**

Rapport d'examen limité du commissaire aux
comptes sur les « états de comptes »

Période du 1er janvier au 30 juin 2016

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS - LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

NEW AREVA HOLDING

**(ex. Compagnie d'Etude et de Recherche
pour l'Energie « CERE »)**

Siège Social : 1 Place Jean Millier – Tour Areva – 92400 Courbevoie
Société par Actions Simplifiée au capital de 247 500 000 €
N° Siren : 330 956 871

**Rapport d'examen limité du commissaire aux
comptes sur les « états de comptes »**

Période du 1er janvier au 30 juin 2016

NEW AREVA
HOLDING
(ex. Compagnie
d'Etude et de
Recherche pour
l'Energie « CERE »)

Etats de comptes

*Période du 1er janvier
au 30 juin 2016*

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les « états de comptes »

A l'Associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de New AREVA Holding (ex. Compagnie d'Etude et de Recherche pour l'Energie « CERE ») et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des « états de comptes » de votre société relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous précisons que les informations relatives à la période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un examen limité.

Ces « états de comptes » ont été arrêtés par votre Président le 29 aout 2016. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces « états de comptes ».

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel et la doctrine professionnelle applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les « états de comptes », pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, la conformité des « états de comptes » avec les principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans l'annexe aux états de comptes.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Contexte de l'arrêté » de l'annexe qui expose le contexte de l'arrêté et précise que les « états de comptes » ont été établis dans le cadre de la création d'une société dédiée aux activités liées au cycle du combustible nucléaire. Cette création se ferait par voie d'apport au profit de la société New Areva Holding par la société Areva SA. En conséquence,

**NEW AREVA
HOLDING**
(ex. Compagnie
d'Etude et de
Recherche pour
l'Energie « CERE »)

Etats de comptes

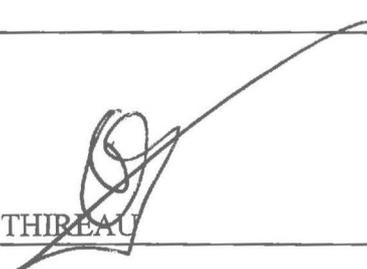
*Période du 1er janvier
au 30 juin 2016*

ces « états de comptes » ne constituent pas des comptes complets au regard des règles et principes comptables français. Au regard de ce référentiel, seuls des comptes complets comportant un bilan, un compte de résultat avec une information comparative, un état des variations des capitaux propres, un tableau des flux de trésorerie et des notes aux états financiers peuvent présenter sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, le patrimoine et la situation financière de New AREVA Holding (ex. Compagnie d'Etude et de Recherche pour l'Energie « CERE »), ainsi que le résultat de ses opérations.

Fait à Courbevoie, le 30 aout 2016

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Olivier THIREAU

New AREVA Holding
**(anciennement Compagnie d'Etude et
de Recherche pour l'Energie « CERE »)**

ETAT DE COMPTES AU 30 JUIN 2016

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart d'une unité au niveau des totaux ou variations

SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	5
CONTEXTE DE L'ARRETE	7
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
1. Immobilisations financières	7
2. Créances et dettes	7
3. Valeurs mobilières de placement	8
4. Comptes courants financiers	8
5. Résultat exceptionnel	8
6. Informations fiscales	8

BILAN

Actif <i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2016			2015
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisation incorporelles en cours					
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles					
Total immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles					
Total immobilisations corporelles					
Participations		71	38	33	33
Créances rattachées à des participations		182		182	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P)					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total immobilisations financières		253	38	215	33
Total actif immobilisé		253	38	215	33
Actif circulant					
Matières premières et approvisionnements					
En-cours de production					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Total stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Total créances					
Valeurs mobilières de placements		14 770	755	14 015	14 071
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		245 086		245 086	245 269
Total trésorerie		259 856	755	259 101	259 340
Charges constatées d'avance					
Total actif circulant		259 856	755	259 101	259 340
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL GENERAL ACTIF		260 109	793	259 316	259 373

Passif	Note Annexe	2016	2015
<i>En milliers d'euros</i>			
Capital social		247 500	247 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Réserve légale		10 886	10 886
Réserves statutaires ou contractuelles			
Autres réserves		4 041	4 041
Report à nouveau		-3 058	-2 921
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-57	-137
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total capitaux propres		259 312	259 369
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total provisions pour risques et charges			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4	4
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers			
Produits constatés d'avance			
Total dettes			
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL PASSIF		259 316	259 373

COMPTES DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2016	2015
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises			
Ventes de produits			
Prestations de services			
Chiffre d'affaires (1)			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations			
Transferts de charges			
Autres produits			
Total produits d'exploitation			
Charges d'exploitation			
Achat de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		2	6
Impôts taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations d'exploitation			
Autres charges			
Total des charges d'exploitation		2	6
Résultat d'exploitation		-2	-6
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			2
Autres intérêts et produits assimilés		272	544
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations			
Transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		272	546
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		327	428
Intérêts et charges assimilées			249
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières		327	677
RESULTAT FINANCIER		-55	-131
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-57	-137
<i>(1) dont exportations directes</i>			

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2016	2015
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, amortissements, dépréciations			
Transfert de charges			
Total des produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total des charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices			
RESULTAT NET		-57	-137

CONTEXTE DE L'ARRETE

Le premier semestre 2016 a été marqué par la poursuite de la mise en œuvre du plan de restructuration du groupe AREVA annoncé en 2015, et par la présentation le 15 juin 2016 de sa « feuille de route » 2016-2020 qui a confirmé la restructuration capitalistique du groupe en ligne avec la communication du 26 février 2016.

Le recentrage stratégique d'AREVA sur les activités du cycle nucléaire se fera au sein de la société New AREVA Holding, anciennement Compagnie d'Etude et de Recherche pour l'Energie « CERE », où le changement de dénomination sociale a été établi par décision de l'associé unique en date du 18 juillet 2016, qui va recevoir ces activités par apport partiel d'actifs d'AREVA SA, et à laquelle une quote-part de la dette d'AREVA SA sera également transférée, sous réserve de l'accord des créanciers concernés.

AREVA SA et New AREVA Holding bénéficieront d'augmentations de capital pour un montant global de 5 milliards d'euros souscrit majoritairement par l'Etat, sous réserve de l'accord de la Commission Européenne. Le dossier d'aide à la restructuration a été déposé par l'Etat actionnaire le 29 avril 2016 auprès de la Commission Européenne. La Commission Européenne a annoncé, le 19 juillet, l'ouverture d'une « enquête approfondie » sur le financement de la restructuration du groupe AREVA par l'Etat français.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'état de comptes au 30 juin 2016 de la société New AREVA Holding, arrêté par le Président en date du 29 août 2016, est établi conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan Comptable Général 2014. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition s'entend du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables.

- Titres de participation et comptes rattachés

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable. Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, augmentée des frais accessoires externes directement liés à leur acquisition. Les frais d'acquisition de titres de participation sont amortis sur cinq ans par voie d'une provision pour amortissements dérogatoires.

Les règles de dépréciation des titres de participation, des avances et prêts rattachés sont les suivantes : la valeur d'inventaire est déterminée à partir de la quote-part de situation nette retraitée de ces filiales, éventuellement "francisée" pour les sociétés étrangères. Cette valeur d'inventaire peut être également rectifiée pour tenir compte d'éléments non reflétés dans leur bilan (perspectives de rentabilité, de plus-values d'actif, de développement...). Lorsque cette valeur d'usage ou d'utilité, appréciée titre par titre, est inférieure au coût historique, une dépréciation est constituée.

Des provisions pour risques sont constituées si la société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

2. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêtés des comptes.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base des cours du change à la clôture de l'exercice. Les pertes et gains latents constatés par rapport aux montants précédemment comptabilisés sont inscrits au bilan en écarts de conversion. Les créances et dettes en monnaies étrangères bénéficiant d'une couverture de change spécifique sont comptabilisées en euros et au cours fixé par cette couverture. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risque.

3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. Dans le cas où leur valorisation à la date de clôture fait apparaître une moins-value globale par catégorie de titres, une provision pour dépréciation est comptabilisée à due concurrence. La valeur d'inventaire est égale à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice.

Les autres placements de trésorerie, tels que les titres de créances non cotés, font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation distincte.

4. Comptes courants financiers

Le compte courant financier avec la Société Mère AREVA SA est présenté au poste « disponibilités » lorsqu'il est à l'actif. Dans le cas contraire, il figure au passif dans les dettes financières.

5. Résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels, par leur fréquence ou leur montant, ont été maintenus en résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de la société ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel, ainsi que les opérations pour lesquelles le Plan Comptable Général a spécifiquement prévu la comptabilisation à ce niveau du compte de résultat (provisions réglementées, reprises de subventions d'équipement, résultats sur cessions de certains actifs...).

6. Informations fiscales

AREVA SA s'est constituée, en application de l'article 223A du Code Général des Impôts seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elles et les filiales dont elle détient 95% au moins du capital. Ce régime continu à s'appliquer pour l'état de comptes du 30 juin 2016.

Les relations entre AREVA SA et ses filiales intégrées sont régies par une convention d'intégration fiscale établie selon le principe de neutralité qui définit notamment les modalités de répartition des impôts concernés par l'intégration fiscale et les règles applicables en cas de sortie.

Enfin, selon l'article 39-1-2° du CGI, seuls sont déductibles du bénéfice imposable les amortissements dûment constatés en comptabilité. Or la fiscalité étant utilisée quelques fois à des fins de politique économique notamment pour l'incitation à l'investissement, les entreprises ont la possibilité de constater des amortissements non nécessaires sur le plan comptable. Par ailleurs, certains textes fiscaux étant en divergences avec des règles comptables, AREVA comptabilise des amortissements dérogatoires pour ne pas contrevenir à la règle de l'amortissement minimum linéaire cumulé.